

Le BIEF Magazine

Portrait d'un Magnésien

« Une vie sociale et
associative enrichissante »

>>> page 12

Focus

« Nature Solidaire »

>>> page 14

Le saviez-vous ?

« Le Square du 11^{ème} G.R.C.A. »

>>> page 19



SOMMAIRE



ÉDITO DU MAIRE

Vous y étiez.....	3
Rétrospectives.....	4
Informations.....	7
Espace d'expression de la liste minoritaire.....	11
Portrait d'un Magnésien.....	12
Focus sur Nature Solidaire.....	14
Budget communal 2024.....	16
Le saviez-vous ?.....	19
Agenda.....	20

Chères Magnésiennes, chers Magnésiens,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour l'entretien des espaces publics, les collectivités ne peuvent plus utiliser des produits phytosanitaires, sources de pollution et de graves dangers pour la santé publique.

C'est pour cela que lors de la publication du Bief magazine de décembre 2022, j'ai fait appel à votre civisme et à votre solidarité pour l'entretien des trottoirs, au droit de votre propriété.

Vous êtes nombreux à avoir répondu à cet appel en mettant en application l'arrêté municipal correspondant que j'ai pris sur la base de l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Cet article autorise le maire à prescrire aux riverains de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation. Ce nettoyage peut prendre plusieurs formes, balayage des feuilles, désherbage par toute méthode à l'exclusion de tout désherbant chimique : arrachage des herbes, binage léger, tonte...etc mais aussi déneigement si besoin et taille des haies ou arbres qui ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni empêcher la circulation des piétons.

Je remercie toutes celles et ceux qui participent à ce mouvement à la fois solidaire et réglementaire, certains depuis plusieurs années. Je renouvelle mon appel auprès des autres, notamment concernant les herbes qui prolifèrent avec le printemps pluvieux que nous avons cette année. Plutôt que de mettre en œuvre les sanctions prévues en cas de non-respect de cet arrêté, je préfère compter sur votre compréhension citoyenne mais j'attire néanmoins votre attention sur le risque de poursuites judiciaires que vous encourriez en cas d'accident provoqué par un trottoir encombré.

Après la Maison de santé et malgré des subventions maximales, ce sont encore des investissements conséquents qu'il nous reste à réaliser, notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics (groupe scolaire et salle polyvalente), dans un contexte inflationniste qui accroît nos charges de manière importante, notamment en raison de l'envolée des prix de l'énergie, des matériaux et des denrées alimentaires mais aussi de l'augmentation de la masse salariale et de la stagnation des dotations de l'Etat. C'est pourquoi, lors du vote du budget de l'année en cours, j'ai proposé au conseil municipal qui l'a accepté, d'augmenter le taux de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) de 3,3 %. Cette augmentation que j'aurais bien voulu éviter mais qui est nécessaire pour maintenir notre capacité d'investissement, représente une somme de 33 € environ par tranche de 1 000 € qui nous est apparue acceptable d'autant plus que la commune n'a pratiqué aucune autre augmentation de la fiscalité locale depuis 2010.

Après bien des péripéties et déceptions, notre projet de résidence seniors que certains d'entre vous ont qualifié « d'Arlésienne » est enfin sur la bonne voie avec un permis de construire délivré pour 74 petits pavillons et une salle d'activités. À l'heure où vous lirez ces lignes, une réunion de présentation de ce projet très attendu aura eu lieu. J'espère qu'il vous aura séduit.

Je vous souhaite de bonnes vacances et un très bel été.

Votre maire, Gérard Laborderie



De gauche à droite et de haut en bas :

- **21/12/23** - Visite du Père Noël à l'école (APE)
- **14/01/24** - « Range ta chambre » (APE)
- **19/01/24** - Voeux du Maire
- **11/02/24** - Théâtre « Le Merle Blanc » par Pierre-Jean Calmel (*Lire et délire*)
- **01, 02, 03, 07, 08 et 09/03/24** - Théâtre « Coupures » (*Théâtre du Marais perdu*)
- **17/03/24** - Carnaval de l'école (APE)

- **06/04/24** - Les 30 ans du club (*Football Club de la Venise Verte*)
- **07/04/24** - Chasse aux oeufs (APE)
- **09/04/24** - Randonnée à Vouvant (*Les randonneurs du Marais*)
- **10/04/24** - Concert Les compagnons de La Tourlandry (*Club des loisirs*)
- **20/04/24** - Destockage (*Lire et délire*)
- **08/05/24** - Commémoration

LE CCAS ACCOMPAGNE LES SENIORS

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Magné se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion et la précarité.

Il est présidé par le maire. Son conseil d'administration est constitué de 6 membres élus par le conseil municipal et de 6 membres représentant des associations départementales œuvrant dans le domaine de l'action sociale.

Il intervient auprès des familles ou des personnes seules dans différents domaines : aides alimentaires, financières, soutien au logement, à l'hébergement, prévention et animation pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

En fin d'année, il distribue des colis de Noël pour une trentaine de familles. Il organise également le repas des aînés qui a rassemblé cette année 100 convives. Le repas a été servi par des adolescents magnésiens et les aînés ont pu assister à une représentation d'un groupe de jeunes danseurs de la compagnie de danse Hip-Hop EGO. Michèle Baudouin, adjointe aux affaires scolaires et sociales, et Lydie Tousalin, animatrice seniors au Centre Social et Culturel du Marais, organisent régulièrement des actions envers les seniors et grands seniors afin de lutter contre l'isolement :

» En décembre, sortie dans une jardinerie pour admirer les décorations de Noël, puis goûter dans un salon de thé.

» Visite guidée du village de Saint-Loup-sur-Thouet puis d'Airvault et son musée, avec repas au restaurant en partenariat avec Immobilière Atlantic Aménagement.

» Épluchage des légumes par les seniors au restaurant scolaire et partage du repas avec les enfants.

» Sortie pour assister à une représentation du Théâtre du Marais perdu et à un concert au Moulin du Roc à Niort.

» Participation au spectacle des compagnons de la Tourlandry. Un grand merci au Club de loisirs de Magné qui a offert 3 places.

» Rencontre intergénérationnelle à la médiathèque « L'île aux livres » avec Pascale, bibliothécaire, et une conteuse pour un moment de poésie suivi d'une collation.

» En partenariat avec

Immobilière Atlantic Aménagement, visite de la Corderie Royale de Rochefort, repas au restaurant et vue sur le pont transbordeur (hélas en panne, ce qui n'a pas permis la traversée).

Ces actions s'adressent à des personnes isolées, souvent éloignées de la culture et des loisirs.

Pour certaines, le CCAS leur a permis d'assister à un concert, un spectacle, de manger au restaurant pour la première fois.

Ces moments de partage et de découvertes sont très appréciés.

Les participants ont appris à se connaître et s'apprécier. Ils ont créé un réseau d'entraide et de convivialité.

Nous ne verrons plus « Martine à la cantine ». C'est avec une immense tristesse que nous avons appris la disparition de Martine Lesage, bénévole très active dans le réseau d'entraide senior. Toujours disponible, de bonne humeur, vous avez pu la rencontrer lors du dernier recensement.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à toute sa famille et à Luc, son ami.



Sortie au salon de thé



Devant le pont transbordeur de Rochefort

LES TRAVAUX

» Le Four Pontet



La volige et la toiture ont été refaites à neuf.

Des travaux de maçonnerie ont été réalisés afin de consolider les fondations et les fissures ont été comblées.

L'étanchéité en soubassement du bâtiment a été effectuée, une croix de Saint André a été posée en façade.

Le coût TTC des travaux est d'environ 23 000 € pour la maçonnerie et de 18 978 € pour la toiture.

» ZAC Habitat



Les travaux d'aménagement urbain et de voiries sont terminés.

» Aménagements pour la limitation de la vitesse

Afin de protéger les entrées, sorties des riverains et surtout de ralentir la vitesse sur ces voies, des aménagements de signalisation sont réalisés route de la Chapelle, ainsi que impasse de la Brièserie.

» Rue de Tartifume



L'enfouissement des réseaux secs (câble téléphonie, électricité, fibre) rue de Tartifume est terminé.

L'étude de l'aménagement de la voirie est en cours.

LETTRES DE FÉLICITATION ET MÉDAILLES AUX MAGNÉSIENS

L'une des actions du Comité départemental des médaillés jeunesse, sports et engagement associatif des Deux-Sèvres (CDMJSEA-79) est de promouvoir et de valoriser le bénévolat. Dans ce cadre, 5 Magnésiens ont été distingués pour leurs actions et leur engagement au sein de leurs associations :

» Le 14 décembre 2023, parmi la cinquantaine de bénévoles récompensée à Coulon, Claudine Forestier, Jean-Pierre Faïdy et Jean-Jacques Lacroix ont reçu une lettre de félicitations ministérielle, et Olivier Renault a reçu une médaille de bronze.

» Le 6 avril 2024, 34 bénévoles ont été mis à l'honneur à Exireuil, dont Martine Brouard qui a reçu une médaille de bronze.

Nous les félicitons pour leur récompense et les remercions pour leur engagement.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Dimanche 17 décembre 2023, les élections du nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME) ont eu lieu à la mairie. 12 candidats se sont présentés.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont été conviés à voter, dans les mêmes conditions qu'une élection « classique », pour les 8 candidats qu'ils souhaitaient élire. Chaque élève a pris place dans l'isoloir, placé son bulletin dans l'urne et émargé. Il y a eu 39 votants sur 75 inscrits, soit une participation de 52 %.

Le Conseil municipal des enfants a été installé le mardi 9 janvier 2024. Les enfants ont été accueillis par le maire Gérard Laborderie, Michèle Baudouin, adjointe aux affaires scolaires et le député, Bastien Marchive, qui les a félicités pour leur engagement et leurs projets.

Le député a expliqué son rôle à l'Assemblée Nationale, le vote des lois, etc. Il a également répondu aux questions des enfants.

S'en est suivi l'élection du maire junior et de ses adjoints. 5 enfants étaient candidats au poste de maire - preuve de leur volonté de s'investir et d'agir pour leur école et pour la commune. Trois tours ont été nécessaires pour départager les candidats et proclamer :

- » Olivier COLLAS SBAÏ, maire du CME,
- » Alyssa PICHON, 1^{ère} adjointe,
- » Violette FALLOURD, 2^{ème} adjointe,
- » Julian DELVALLÉE, 3^{ème} adjoint,
- » Elma MARTIN TAMIMOUNT, 4^{ème} adjointe,
- » Tiphaine DALIN, Dryss KRALIFA et Clémence VEILLON complètent cette jeune équipe très motivée.

Une écharpe et un kit du jeune élu ont été remis à chacun.

Nous adressons toutes nos félicitations aux enfants et nous remercions les enseignants pour leur collaboration.



Les enfants du Conseil municipal des enfants, de gauche à droite : Julian DELVALLÉE, Dryss KRALIFA, Olivier COLLAS SBAÏ, Clémence VEILLON, Alyssa PICHON, Elma MARTIN TAMIMOUNT, Violette FALLOURD, Tiphaine DALIN, Clémence VEILLON.

LES 20 ANS DE L'ESPACE PETITE ENFANCE

Il y a 20 ans, l'Espace Petite Enfance (EPE) Magné-Coulon recevait ses premiers pensionnaires.

Le 5 janvier 2004, un établissement flambant neuf, impulsé par la municipalité en place depuis 2001, avec à sa gouvernance comme maire, M. POTIRON, ouvrait ses portes à 16 jeunes enfants, de 3 mois à 3 ans.

Une toute jeune équipe prenait place, auxiliaire de puériculture, éducatrice jeunes enfants, agents sociaux, sous la direction d'Angélique BION, infirmière puéricultrice, toujours en place aujourd'hui. Depuis, c'est avec le même professionnalisme, la même implication et le même dynamisme que l'équipe œuvre chaque jour pour l'épanouissement de nos plus jeunes habitants.

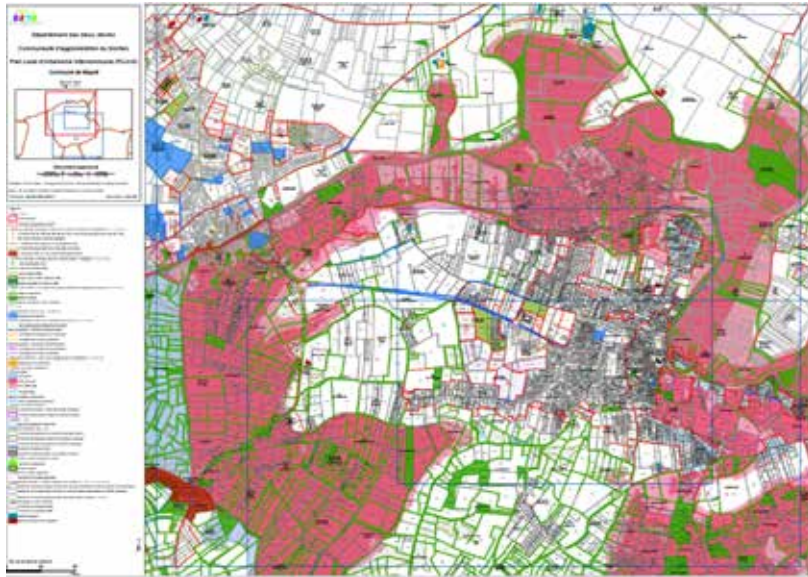
L'EPE dispose aujourd'hui de 18 places et inclut également le Relais Petite Enfance (RPE) du Marais poitevin sous la responsabilité de Marie-Laure NIGLAUT.

Une journée pleine d'émotion et de nostalgie

Le 25 mai 2024, l'EPE a organisé des portes ouvertes pour fêter cet anniversaire. Plus de 200 personnes, élus, parents ayant bénéficié de ce service ont fait le déplacement. Tous se souviennent en revisitant les locaux, les anecdotes se suivent, un moment de nostalgie pour ceux qui sont devenus maintenant « les grands ».



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DÉPLACEMENTS - PLUI-D



Depuis plus de 2 ans, avec de nombreuses réunions et consultations des habitants, accompagnés par les services de la CAN, nous travaillons à l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de Déplacement (PLUi-D) qui s'appliquera de la même façon dans les 40 communes de l'agglomération du niortais.

Le 8 février 2024, le conseil d'agglomération a approuvé le PLUi-D, se substituant au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune.

Il est entré en vigueur le 22 février 2024.

Le PLUi-D dote le territoire d'une vision prospective à 10 ans en matière de logements, de développement

économique, d'agriculture, de mobilité, d'offre en équipements, de préservation du cadre de vie, de respect de l'environnement et de protection des paysages...

Il a pour principaux objectifs :

- » Organiser le développement du territoire (habitat, économie et équipement public),
- » Réduire de près de 50 % la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- » Mobiliser en priorité le potentiel dans les enveloppes urbaines (renouvellement urbain, comblement des dents creuses, mobilisation des logements vacants...),
- » Améliorer les conditions de déplacement,
- » Promouvoir les îlots de fraîcheur et limiter les îlots de chaleur,
- » Décliner la politique climat-énergie,
- » Protéger les bois et les haies, les zones humides, les paysages emblématiques et les éléments patrimoniaux.

Il se compose **d'un zonage** délimitant l'utilisation des sols et **d'un règlement** qui prescrit des règles à respecter dans ces zones (nature du projet, implantation).

Il s'impose à tous dans l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation des sols, tels que les Permis de Construire, d'Aménager ou les Déclarations Préalables...



Le PLUi-D est disponible en version numérique :

- » sur le site internet de Niort Agglo : <https://www.niortagglo.fr/habiter-etudier/urbanisme/plan-local-durbanisme-intercommunal-deplacements-plui-d/index.html>
- » sur le site du Géoportail de l'urbanisme.

Vous pouvez accéder aux renseignements d'urbanisme applicables à chaque parcelle, sur l'ensemble du territoire de Niort Agglo, et visualiser les règles et servitudes qui s'y appliquent.

LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI) DE MAGNÉ

Dans le cadre de la prévention des risques naturels et face à la nécessité de réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques d'inondation, le PPRI établi sur les communes de Bessines, Coulon et Magné a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 novembre 2023.

Les PPRI ont pour objectif principal de réglementer l'utilisation et l'exploitation des sols dans les zones inondables en tenant compte des niveaux de risques identifiés et de la nécessité de ne pas aggraver l'exposition aux risques de la population et des biens. Ils contribuent aussi à la sauvegarde des zones agricoles et naturelles qui jouent le rôle fondamental de champs d'écoulement et d'expansion des crues, et qu'il convient de




Extrait cartographique d'un zonage réglementaire

préservier. Ils comportent également des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour assurer la sécurité des personnes et réduire les dommages aux biens.


Les PPRI permettent de :


- » maîtriser le développement de l'urbanisation dans les zones inondables,
- » limiter et réduire les dommages aux biens existants et futurs,
- » préserver la capacité d'écoulement et d'expansion des crues afin de ne pas aggraver les risques.

Dans le respect des principes précédents, le périmètre du PPRI, correspondant à la surface inondée par la crue de référence (1982 + 10 cm), a été divisé en trois zones de risque différentes selon l'intensité de l'aléa inondation et la typologie de l'occupation des sols :

 une zone rouge foncé qui correspond aux secteurs situés en aléa fort ou très fort.

Dans cette zone rouge foncé, le principe général est l'inconstructibilité et l'interdiction de réaliser des nouveaux logements dans le bâti existant et le bâti non destiné initialement à ce type d'occupation.

 une zone rouge clair qui correspond aux secteurs peu ou pas urbanisés soumis à des niveaux d'aléa faible ou modéré. Dans cette zone, le principe général est également l'inconstructibilité, mais en permettant toutefois à l'habitat résiduel diffus déjà implanté d'évoluer par extension limitée ou rénovation.

 une zone bleue qui correspond aux secteurs déjà urbanisés, à ceux présentant des enjeux de développement urbain identifiés, soumis à des niveaux d'aléa faible ou modéré. Dans cette zone, le principe général est la constructibilité sous conditions.

Le PPRI approuvé vaut servitude d'utilité publique, et à ce titre, il est maintenant annexé au PLUi-D.

HORAIRES DE LA PISCINE JEAN THÉBAULT

Ouverte du 2 juillet au 30 août 2024

Lundi	Fermé	
Mardi		14h30 - 19h30
Mercredi	12h - 13h30	14h30 - 19h30
Jeudi		14h30 - 19h30
Vendredi	12h - 13h30	14h30 - 19h30
Samedi		14h30 - 19h
Dimanche		14h30 - 19h

Cours d'apprentissage enfant : Du mardi au vendredi 13h45-14h30 ou 18h-18h45. Cycle de 10 séances : du 9/07 au 24/07 - du 25/07 au 09/08 - du 13/08 au 29/08.

Aquagym (inscription à la séance) : Du 4/07 au 29/08 les mardis et jeudis de 12h15 à 13h.

Renseignements et inscriptions dès à présent par téléphone ou à la piscine Champommier puis sur place à l'ouverture à partir du 2 juillet 2024.

<https://piscine.niortagglo.fr/jean-thebault>

MAGNÉ AURA SON « JARDIN QUI BOURDONNE »



Le Parc naturel régional du Marais poitevin a lancé un appel à candidatures « Mon jardin qui bourdonne » auprès des communes du territoire ; Magné participe à ce projet.

Un jardin diversifié, coloré, avec

différentes ambiances est favorable aux pollinisateurs. Tantôt ensoleillé parsemé de fleurs, tantôt à l'ombre sous les arbres, on y entend le chant des bourdons qui butinent de fleurs en fleurs et on y contemple une nature luxuriante au détour d'un muret en pierres sèches ou d'une mare. Sur notre commune, un coin de nature sera aménagé pour le plaisir des habitants et pour accueillir des abeilles sauvages.

La création de ce jardin sera réalisée de manière collective avec les élus, les habitants, les écoles et les associations. Le Parc animera la démarche participative avec ces acteurs et ses partenaires techniques, et ce, en lien avec le projet européen « LIFE Wild Bees ». La commune sera subventionnée à hauteur de 80 % des dépenses, dans la limite de 5 000 €.

C'est dans le jardin, dorénavant communal, de la villa de La Pichonnerie que seront réalisés ces aménagements. La grande proximité des écoles favorise le volet pédagogique pour permettre aux élèves de suivre l'évolution du projet grandeur nature. Ce lieu sera un espace de rencontre et de partage qui permettra de redécouvrir des plantes locales, la biodiversité de proximité et notamment les abeilles sauvages. Ce projet de création favorisera les liens entre générations dans un nouvel îlot public de fraîcheur et de verdure bienvenu dans le centre bourg.

Une réunion publique se tiendra le 03/07/2024 à 18h à la salle polyvalente.

« VILLES ET VILLAGES FLEURIS » : PREMIÈRE FLEUR CONFIRMÉE

La première fleur de la commune a été confirmée lors de la dernière visite du jury « villes et villages fleuris ». La municipalité félicite et remercie les agents municipaux qui œuvrent pour embellir Magné dans le respect des normes actuelles et en économisant l'eau. La végétalisation de l'entrée ouest de la commune aux abords de la RD9, les pareterres de la ZAC habitat avec beaucoup de vivaces, l'extension des jardins en partage et le développement des cheminements doux dont notamment l'aménagement de l'île au Bras rouge ont été particulièrement appréciés.

Après avoir pris connaissance du

rapport du jury, la commission a décidé de travailler sur une idée phare pour développer la singularité de Magné : « Le festival de peinture pourrait être mis en avant dans le paysage ».

Plus globalement, l'idée est que la commune de Magné affiche une identité « village d'art et de culture », en prenant en compte la poterie, les expositions du Four Pontet et la peinture.

Pour cela des aménagements pourraient s'appuyer sur des réalisations telles que :

- » Des reproductions de tableaux primés lors du festival de peinture,
- » Des poteries végétalisées

(petites et/ou grandes),

» Des réalisations d'artistes (fleurs céramiques, sculptures bois, ...). Pour cela un appel sous forme d'un concours d'artistes pourrait être lancé.

Pour bien répondre aux évolutions attendues par le jury « villes et villages fleuris », les aménagements floraux seront en forte diminution et des jardinières enlevées.

La municipalité a sollicité l'appui du Parc naturel régional du Marais poitevin pour travailler sur ce projet d'embellissement de notre commune en lien avec son patrimoine culturel.

L'ÉQUIPE DU RESTAURANT SCOLAIRE RÉCOMPENSÉE



L'équipe de restauration du groupe scolaire « Les hirondelles » a participé au concours national

et leurs auteurs.

Un grand bravo à toute l'équipe pour ce résultat et pour son implication quotidienne au sein du restaurant scolaire.

de recettes « Les Toqués de Qualité ! » ouvert aux professionnels de la restauration collective et organisé par FedeLIS avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le concours consiste à élaborer et détailler une recette de cuisine réalisable à l'échelle de la restauration collective et respectant les règles suivantes :

- » La recette doit être réalisée avec au moins un produit alimentaire Label rouge et/ou IGP.
- » La recette doit être un plat principal.
- » La recette doit être réalisable dans un cadre de coût matière de 2 euros maximum par convive.

L'équipe a proposé une recette de « Sauté de porc et sa sauce gastrique épicée, mikado de légumes et grillée de mogettes revisitée » pour 1,82 € par convive.

Nous avons le plaisir - et nous sommes très fiers - de vous annoncer que l'équipe est arrivée dans les 10 premiers du concours (sur 30 participants) et que, par conséquent, leur recette a été publiée dans un livret spécial restauration collective pour valoriser les créations



La recette publiée dans le livret "Les meilleurs recettes spéciales restauration collective"

DES NOUVEAUX VÉHICULES AU SERVICE TECHNIQUE

La commune poursuit son plan de verdissement énergétique avec le remplacement progressif du matériel ancien, polluant et coûteux en entretien, du service technique. C'est ainsi que, depuis 2020, 3 véhicules légers Diesel ont été remplacés par 3 fourgons à essence neufs. Deux tondeuses professionnelles, également neuves, ont été acquises en location longue durée ainsi qu'un désherbeur électrique et tout récemment, 2 mini-camions électriques, parfaitement adaptés aux besoins, en remplacement de 2 poids lourds diesel de plus de 20 ans.



Les 2 mini-camions électriques

ESPACE D'EXPRESSION DE LA LISTE MINORITAIRE

Magnésien à vos porte-monnaie

Plus d'un million d'euros de déficit en investissement en 2023.

Afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires sur les bâtiments communaux (salle polyvalente, écoles, rénovation énergétique...), le foncier va augmenter.

Il y a deux ans, la commune a acheté la villa de la Pichonnerie 385 K€ (plus frais de bornage et parking à venir) :

» Pour offrir un îlot de fraîcheur aux Magnésiens (le Marais ne suffisait pas)

» Pour lutter contre le réchauffement, pour la sauvegarde et la mise en valeur de l'espace naturel... ce qui laisse songeur lorsque l'on sait que ce parc sera amputé d'un côté par un parking et de l'autre par une construction...

Opposé depuis le début du projet, nous sommes très inquiets pour les finances de notre commune pour les années à venir.

Pensez à cagnotter pour vos futurs impôts.

Bonnes vacances à tous,

Bernard Adam, Véronique Andreu, Nathalie Marret

RÉPONSE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE À LA LISTE MINORITAIRE

Mauvaise foi ou incompétence ?

1. Affirmer que le compte financier de l'exercice budgétaire 2023 affiche un déficit d'investissement de plus d'un million d'euros sans explication, est malhonnête car cela sous-entend une mauvaise gestion des finances publiques alors que ce déficit se justifie. En effet, la construction de la Maison de santé a été éligible à une subvention maximale exceptionnelle de 80 % de son coût prévisionnel, pour un montant de 2 600 000 € dont seulement 1 490 000 € étaient perçus fin décembre 2023, lors de la clôture des comptes de l'année, ce qui explique majoritairement le déficit d'investissement du compte financier unique de l'année.

2. L'acquisition de la villa Pichonnerie avait pour objectif premier d'ouvrir le parc paysager au public afin de permettre aux Magnésiens d'en profiter et de trouver sur place un îlot de tranquillité et de fraîcheur. La villa elle-même et la dépendance sont déjà revendues. Avec la vente à venir d'un terrain à bâtir à détacher le long de la rue Pierre l'Homme, la commune et ses habitants bénéficieront d'un parc paysager pour un coût nul ou dérisoire, donc sans incidence sur les finances communales. De plus, cette opération permettra la création de quelques places de stationnement supplémentaires bienvenues dans le centre bourg, sans abattre aucun arbre.

NOTA : Par respect pour ses auteurs, le texte proposé ci-dessus par la liste minoritaire a été reproduit tel qu'il nous est parvenu.

« Une vie sociale et associative enrichissante »

Il est né dans le bocage vendéen, au cœur d'un site minier réputé au début du 20^{ème} siècle pour avoir été un des plus grands gisements d'antimoine de France. Fils d'ouvrier agricole, Daniel Mouchard, si son port d'attache fut la Vendée, n'en demeure pas moins un maraîchin dans l'âme.

Né pendant la seconde guerre mondiale en novembre 1944, dans la maison de la mine, second d'une fratrie de 4 garçons, il fut ballotté suite au décès de sa maman Marie-Louise, entre la Vendée, la Normandie et le Poitou.

Après le service militaire dans les Ardennes, c'est un retour dans

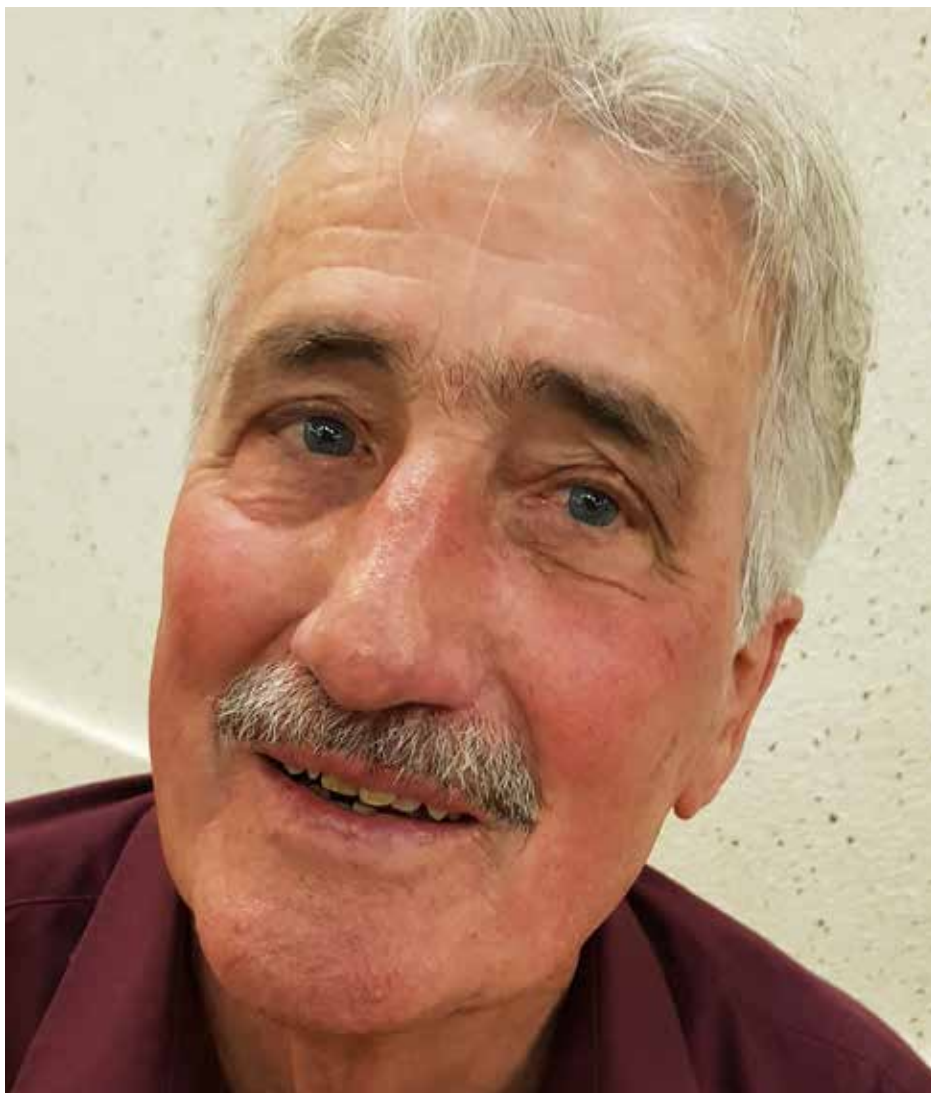
les Deux-Sèvres, car Daniel bac en poche, est employé au Crédit Agricole, organisme qu'il ne quittera qu'à la retraite, avec comme dernier poste, l'agence de Coulon et Magné. Une rencontre avec Simone les fixe à Magné en 1974. Cette dernière est née en Allemagne, « un père militaire », 50 années de mariage

cette année, 3 enfants, 7 petits enfants, le couple s'investit dans la vie communale et municipale et surtout « jamais l'un sans l'autre ». Daniel, un passé de syndicaliste au sein de son entreprise, mais aussi un mandat d'élu, « trois tentatives », il succède de 2001 à 2008 aux côtés de René Potiron, à l'équipe d'André Robin, en tant que 1^{er} adjoint, en charge des affaires sociales et scolaires.

Toujours présent aux écoles, création du self à la cantine, mise en place de l'informatique, créer du lien entre parents, enseignants et municipalité, « quand on est aux manettes, ce n'est pas si simple » souligne Daniel.

MILITANT DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Membre en tant qu'élu au Conseil d'administration du Centre social et culturel du Marais, Daniel sera, après son mandat, trésorier pendant 10 ans. Militant de l'éducation populaire, Daniel adhère à ses valeurs fondamentales « dignité, démocratie, solidarité », avec pour devise « faire avec et non pour », toujours pour les solutions de compromis, plein d'empathie,



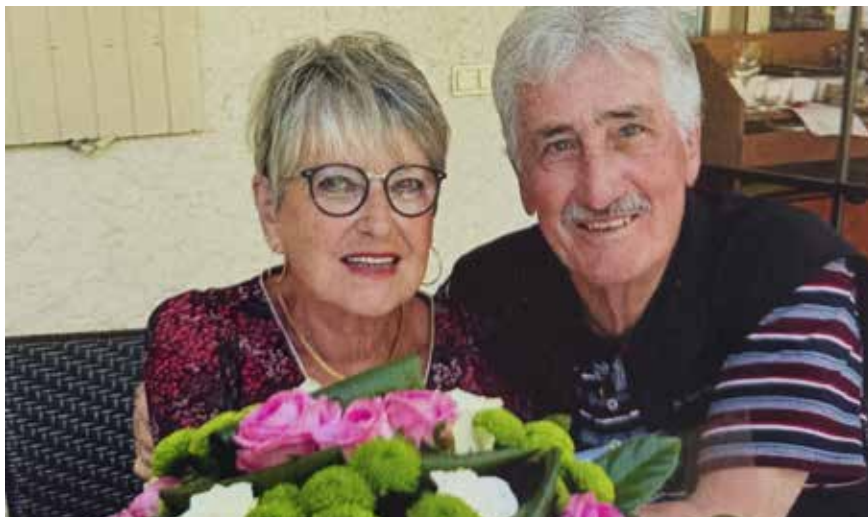
honnête, tolérant, toujours disponible pour aller au contact et créer du lien social, Daniel s'enrichit de cette expérience d'élu et de membre du Centre social.

Un peu nostalgique du passé, Daniel et Simone se souviennent des fêtes mémorables avec l'APE, au terrain de foot, des sorties avec le club des randonneurs, mais ils demeurent présents au sein du Téléthon, et pour Simone « très sportive », la gym, le ping-pong, le comité de jumelage allemand, la couture, l'atelier floral et culinaire, le club des aînés...

Preuve de son engagement, Daniel vient de rejoindre au sein du CCAS, les Transports solidaires, sans oublier, l'aide humanitaire auprès du CAJCA, et le petit coup de main donné à l'association Vendée-Ukraine, pour le chargement des convois humanitaires en partance de Rochetrejoux.

Mais, ce qui rapproche aussi ce couple, c'est la chanson. Depuis 20 ans, le chant choral, avec la Chorale Tempo qui œuvre à promouvoir le chant polyphonique « l'art de vivre ensemble ». Une voix de basse pour Daniel, et soprano ou alto pour Simone, ils ont chanté en 2000 au Togo à Anié ville jumelée avec Coulon. Des répétitions, concerts, notamment avec les chants de montagnes, à Gèdre, Gavarnie, au Cirque de Troumouze, « le chant nous apaise et nous détend ».

Qu'est-ce qui leur donne cette « pêche », et bien répond Daniel « la vie associative cela empêche de vieillir ». Avis aux Magnésiens...



Daniel et Simone Mouchard pour leur 50 ans de mariage



Au Togo



Avec la chorale « Tempo »



Nature Solidaire est un ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) qui s'inscrit dans la démarche des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique). Elle est financée à hauteur de 70 % de subventions des communes du territoire, du département des Deux-Sèvres, de la région Nouvelle Aquitaine et de l'Etat et à hauteur de 30 % du produit de ses prestations et de ses ventes. C'est ce ratio qui en fait un ACI.

Cette association est née par la volonté du Parc Naturel et des collectivités du Marais poitevin de protéger et d'entretenir le territoire, tout en procurant de l'emploi aux personnes en situation précaire. En 1996, elle est créée pour le piégeage de ragondins. Suite à la tempête de 1999, l'activité se diversifie avec les « chantiers tempête », l'entretien du Marais poitevin (bucheronnage, défrichage, ...), le nettoyage, l'entretien et la sécurisation des pistes cyclables. En 2004, elle devient l'AIPEMP (Association d'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais poitevin). A partir de 2013, l'activité de maraichage biologique débute sur un terrain de 4,5 hectares sur Niort Saint-Liguaire dont la production est ensuite vendue en circuit court. En

2018, l'association arrête l'activité de piégeage de ragondins, devient « Nature Solidaire » et se concentre sur 2 types d'intervention pour les chantiers d'insertion : restauration et entretien du milieu naturel et maraichage biologique.

Depuis ce début d'année, elle a une nouvelle parcelle sur le Marais Pin où elle a monté des serres. L'objectif est d'y produire des légumes primeurs et plus tard, d'y planter un verger.

Aujourd'hui, l'association compte 7 salariés permanents : directeur, accompagnateur socio professionnel, assistante de gestion, coordinateur et encadrants techniques. Elle a un agrément pour 24,3 ETP en contrat aidé de 26h hebdomadaires d'une durée de 2 ans maximum. 70 % des 36 salariés en parcours d'insertion habitent sur Niort et 30 % dans les communes du Marais poitevin.

L'insertion est le coeur de métier de l'association. Les chantiers sont des supports pour comprendre les valeurs et les codes du travail (ponctualité, savoir-être, savoir-faire, ...) à des personnes qui sont très éloignées de l'emploi (bénéficiaires de l'ASS/RSA, personnes provenant du milieu carcéral, migrants, etc.). L'association propose un suivi individualisé permettant aux personnes accueillies de retrouver de l'autonomie dans leurs démarches et de se rapprocher progressivement de l'emploi durable.

Pour couvrir tous les axes, Nature Solidaire fonctionne grâce au

partenariat avec d'autres structures, associations et collectivités, entre autre :

- » les centres sociaux et culturels du Pays mauzéen et du Marais poitevin,

- » la MSA : formation hygiène, santé, geste et posture au travail, ... permettre d'apprendre à s'apprécier, à prendre soin de soi, à gagner en estime de soi,

- » la CPAM : rendez-vous médicaux au sein de l'hôpital de Niort, ...

- » le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles),

- » Soligo : aide à la mobilité avec la location de vélo ou de cyclomoteur, l'accompagnement au permis de conduire, ...

- » des entreprises pour effectuer des stages et pouvoir ensuite proposer des formations qualifiantes/diplômantes,

- » les CCAS et les collectivités,

- » des bénévoles qui s'occupent d'un « Atelier des savoirs » 1 à 2h par semaine pour lutter contre l'illétrisme (conversion de poids, rendu monnaie, ...).

L'association obtient entre 35 et 45 % des sorties vers la formation et/ou l'emploi.

Les chantiers d'insertion à vocation environnementale concernent principalement des travaux de restauration, de protection et d'entretien du Marais poitevin (restauration de prairies, entretien des alignements boisés, défrichage, plantations, entretien des itinéraires cyclables et nautiques...). Leur



Stand sur le marché de Coulon



Plantation d'arbustes sur le futur parc de loisirs de Magné



Maraîchage sous les serres sur le terrain du Marais Pin

donneur d'ordre principal est le Parc naturel régional du Marais poitevin, mais aussi le Conseil départemental des Deux-Sèvres, le Conservatoire des espaces naturels. Des communes, comme Magné, ont passé des contrats pour l'entretien de leur cimetière. Nature Solidaire répond aussi à des sollicitations de particuliers et d'entreprises privées pour les petits travaux d'entretien d'espaces verts

(non déductible des impôts). Les chantiers d'insertion de type « Maraîchage » permettent la production de légumes certifiée AB (Agriculture Biologique par Ecocert) sur le terrain de Niort Saint-Liguairre et sous serres sur le Marais Pin. La production est commercialisée essentiellement en circuit court. L'association dispose d'un point de vente dans ses locaux à Magné, ouvert le

Témoignage de Mustafa



Mustafa est un salarié en contrat aidé chez Nature Solidaire depuis 4 mois.

D'origine afghane, il a 43 ans, et habite à Magné depuis 1 an.

« Je vivais en Afghanistan et j'avais un commerce de vêtements. Avec ma famille, nous avons dû fuir à cause de la guerre. Nous avons été expulsés par les Talibans. Mes enfants et ma femme sont restés au Pakistan. Je suis arrivé en France il y a 4 ans. J'ai appris le français. Sur Niort, j'ai fait des livraisons Uber Eats et un peu de petites missions intérim. Il y a 5 mois, France Travail m'a orienté vers Nature Solidaire.

Cette association m'aide beaucoup, ils sont très gentils et m'accompagnent dans mes démarches. Grâce à elle, je travaille, je me sens utile. Je coupe et plante des arbres, je sème et récolte des légumes, je nettoie des berges, des cimetières, etc. Cela me permet aussi d'apprendre, d'être avec d'autres personnes dans la journée et d'être occupé car sinon, je suis seul chez moi et je suis triste de ne pas être avec ma famille. Je veux vraiment trouver un travail, je suis motivé et je candidate beaucoup sur les offres d'emploi sur Indeed. Quelques employeurs me contactent mais ne donnent pas suite. On m'a proposé de distribuer des prospectus sur Niort mais je n'ai qu'un vélo, ma mobilité est donc réduite. Mon rêve ? Avoir ma boutique de prêt-à-porter, faire les marchés et travailler avec mes enfants. »

mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h, et d'un stand sur le marché de Coulon le vendredi matin. Elle fournit aussi l'AMAP de Benet, des commerces locaux, les restaurants scolaires de Magné, Coulon et de la MFR de La Garette et le restaurant d'entreprise de la MAIF.



Pour fêter ses **20 ans**, Nature Solidaire organise une journée portes ouvertes **le 28 septembre 2024**. Rendez-vous au 109 rue du Moulin à Magné.

LE BUDGET COMMUNAL DE MAGNÉ

Le conseil municipal du 11 Avril 2024 a procédé aux votes des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2023 et des budgets prévisionnels (ou primitifs) 2024. Le compte financier unique remplace le compte administratif et le compte de gestion existants précédemment, mais toujours suivi régulièrement par le Trésor public.

Magné gère deux budgets : le budget général de la commune et le budget annexe de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Chaque budget est constitué de la **section de fonctionnement** et de la **section d'investissement**, composées chacune de dépenses et de recettes.

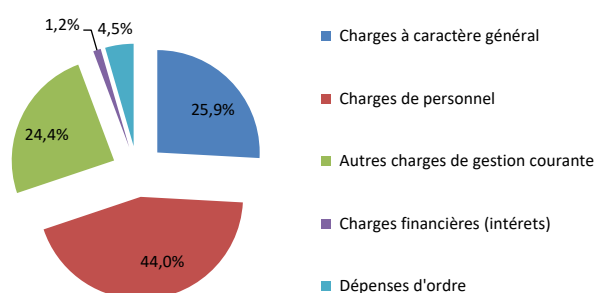
1. COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET GÉNÉRAL 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2023
Charges à caractère général	651 526,53
Charges de personnel	1 107 712,00
Autres charges de gestion courante	615 787,60
Charges financières (intérêts)	30 553,14
Dépenses d'ordre	113 095,16
Total dépenses de fonctionnement	2 518 674,43

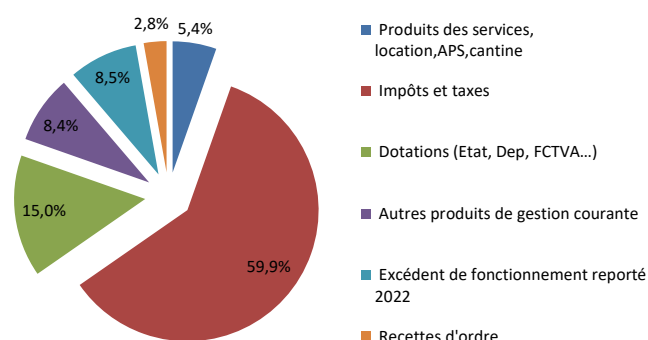
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2023
Produits des services, location, APS, cantine	159 484,02
Impôts et taxes	1 770 109,15
Dotations (Etat, Dep, FCTVA...)	444 104,76
Autres produits de gestion courante	247 169,75
Excédent de fonctionnement reporté 2022	249 781,00
Recettes d'ordre	82 676,97
Total recettes de fonctionnement	2 953 325,65

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	434 651,22
--------------------------------	-------------------

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

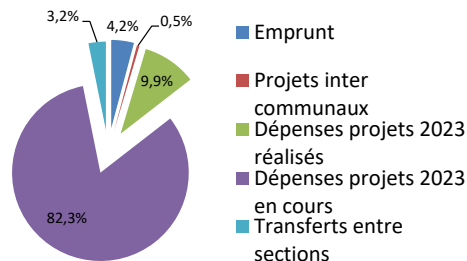


DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CFU 2023
Emprunt	108 334,36
Projets inter communaux	12 000,00
Dépenses projets 2023 réalisés	257 694,91
Dépenses projets 2023 en cours	2 145 746,08
Transferts entre sections	82 676,97
Total dépenses d'investissement	2 606 452,32

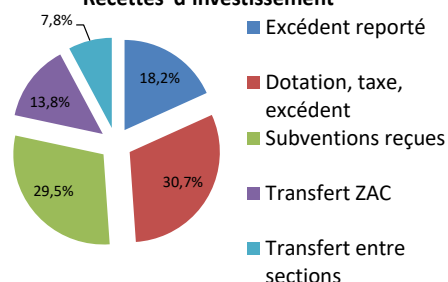
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CFU 2023
Excédent reporté	263 926,55
Dotation, taxe, excédent	443 430,62
Subventions reçues	426 042,00
Transfert ZAC	200 000,00
Transfert entre sections	113 095,16
Total recettes d'investissement	1 446 494,33

SOLDE D'INVESTISSEMENT	-1 159 957,99
-------------------------------	----------------------

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Solde négatif en raison des subventions de la Maison de santé non reçues au 31 décembre 2023

Affectation des résultats 2023 du Budget général à la clôture de l'exercice 2023 dans le budget primitif 2024 :

- » excédent de fonctionnement de 434 651,22 €.
- » déficit d'investissement de -1 159 957,99 €.

En fonctionnement : pas d'excédent reporté, mais un excédent capitalisé de 434 651,22 €.

En investissement : déficit reporté de -1 159 957,99 €.

2 - COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2023
Charges à caractère général	61 455,84
Charges financières	9 800,00
Déficit de fonctionnement 2022	219 178,50
Dépenses d'ordre (variation stock de terrains)	1 932 195,77
Total dépenses de fonctionnement	2 222 630,11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2023
Produits des services (vente terrains)	638 354,00
Autres produits (200 000,00 €)	205 766,68
Recettes d'ordre (variation de stock)	1 374 953,02
Total recettes de fonctionnement	2 219 073,70

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-3 556,41
--------------------------------	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CFU 2023
Emprunt	550 000,00
Terrains aménagés	1 365 153,02
Total dépenses d'investissement	1 915 153,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CFU 2023
Excédent reporté	824 613,25
Divers	178,00
Etudes et terrains aménagés	1 922 395,77
Total recettes d'investissement	2 747 187,02

SOLDE D'INVESTISSEMENT	832 034,00
-------------------------------	-------------------

Affectation des résultats 2023 – ZAC :

En fonctionnement : déficit reporté de -3 556,41 €.

En investissement : excédent reporté de 832 034,00 €.

3 – LE BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF 2024

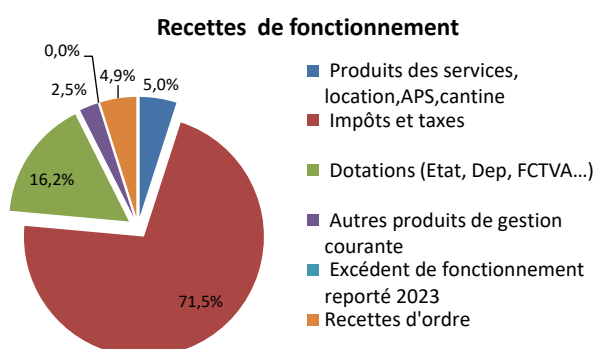
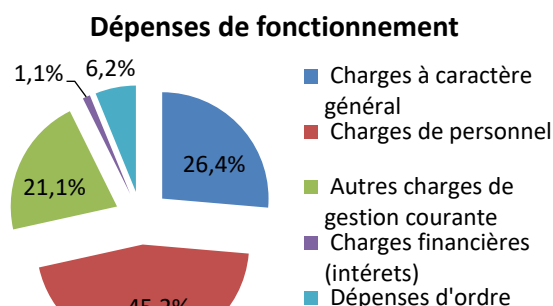
Les budgets primitifs (ou prévisionnels) doivent s'équilibrer en recettes et dépenses.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 686 363 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
Charges à caractère général	708 089,00
Charges de personnel	1 213 712,00
Autres charges de gestion courante	567 896,00
Charges financières (intérêts)	30 610,00
Dépenses d'ordre	166 056,00
Total dépenses de fonctionnement	2 686 363,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024
Produits des services, location, APS, cantine	133 401,00
Impôts et taxes	1 919 806,00
Dotations (Etat, Dep, FCTVA...)	434 245,00
Autres produits de gestion courante	67 911,00
Excédent de fonctionnement reporté 2023	0,00
Recettes d'ordre	131 000,00
Total recettes de fonctionnement	2 686 363,00

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0,00
--------------------------------	-------------



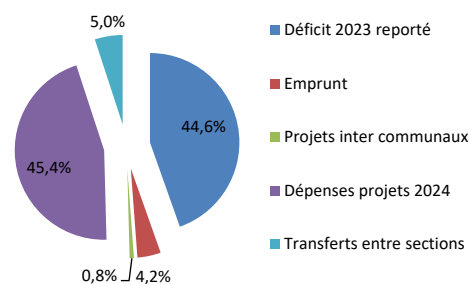
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 602 612 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
Déficit 2023 reporté	1 159 957,99
Emprunt	110 276,00
Projets inter communaux	20 000,00
Dépenses projets 2024	1 180 978,01
Transferts entre sections	131 000,00
Total dépenses d'investissement	2 602 212,00

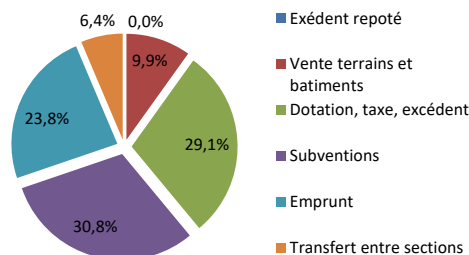
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024
Excédent reporté	0,00
Vente terrains et bâtiments	257 500,00
Dotation, taxe, excédent	756 652,00
Subventions	801 411,00
Emprunt	620 593,00
Transfert entre sections	166 056,00
Total recettes d'investissement	2 602 212,00

SOLDE D'INVESTISSEMENT	0,00
------------------------	------

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



4 – LES PROJETS 2024

L'année 2024 portera sur les principaux projets suivants :

- » Les projets en cours seront poursuivis en 2024 : parc de loisirs intergénérationnel, aménagement et entretien du cimetière, extérieurs de la maison de santé et de l'école...
- » Les projets mutualisés avec Coulon et les communes voisines, notamment le pôle sportif et le centre socioculturel seront mis à l'étude.
- » Des chantiers participatifs seront conduits pour refaire l'intérieur de la salle polyvalente et poursuivre l'aménagement de l'espace festif'été.
- » Les travaux de voirie seront effectués afin d'améliorer la sécurité des Magnésiens et la qualité de vie de la commune (enfouissements de réseaux, signalétique...).
- » **La rénovation de la toiture de la salle polyvalente sera menée en priorité ainsi que la rénovation énergétique et l'isolation de l'école.**

L'aide aux associations et à la culture est maintenue en 2024 au niveau de 2023.

5 – LE BUDGET PRIMITIF DE LA ZAC 2024

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2307 746,01 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 091 314,01 €.

LE SQUARE DU 11^{ÈME} G.R.C.A. (*)

Le 8 mai 1991, Jean THEBAULT, alors maire de Magné, inaugurait le square du 11^{ème} G.R.C.A. (Groupement de Reconnaissance de Corps d'Armée) en présence des derniers représentants de ce régiment.

Formé avec des réservistes à Magné en septembre 1939, sous le commandement du colonel MALCOR, le 11^{ème} G.R.C.A. avait pour mission d'être aux avant-postes pour surveiller l'ennemi et ses déplacements dans l'Est de la France durant la « drôle de guerre » de septembre 1939 à mai 1940. Par la suite, le régiment fut sévèrement décimé le 6 juin 1940 après avoir repoussé 3 assauts de chars allemands lors de la Bataille de France.

Encerclés à Saint-Valéry-en-Caux, les survivants déposèrent les armes le 7 juin 1940.

Après la fin des hostilités et le retour des prisonniers, le colonel MALCOR fonda à Magné, le 19 septembre 1947, l'Amicale du 11^{ème} G.R.C.A. et en assura la présidence durant 22 ans. Jacques DE LUZE lui succéda en 1969 jusqu'à l'extinction de l'association en 1990.

(*) appelé aussi « Parking du 11^{ème} G.R.C.A.»



Inauguration du square du 11^{ème} G.R.C.A.



Vue aérienne du square

Crédit photo : Gilles Petit

APPEL À CANDIDATURE POUR LE DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Dispositif Argent de poche

Tu as 16 ou 17 ans ?
Tu habites Magné ?
Donne de ton temps pendant les vacances scolaires pour ta commune et gagne de l'argent de poche

15 € la 1/2 journée



Le dispositif « Argent de poche » a été institué au niveau national dans le cadre de « ville vie vacances ». Ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des missions au sein d'une collectivité durant les vacances

scolaires. Par la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite promouvoir l'engagement des jeunes de 16 et 17 ans au

service de la commune, valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes, et leur permettre de découvrir le monde du travail en créant un lien entre jeunes, élus et agents.

Les missions peuvent être des travaux d'espaces verts, de peinture, d'entretien... Elles sont planifiées par demi-journée, moyennant une gratification de 15 € chacune, sur les semaines de vacances scolaires. Ainsi si vous (ou votre enfant) avez 16 ou 17 ans, vous êtes Magnésien et que vous souhaitez participer à ce dispositif pour les vacances d'été 2024, vous pouvez envoyer votre candidature et indiquer vos disponibilités à la mairie par mail mairie@ville-magne.fr.

AGENDA*

- 21/06 à 18h30** - Fête de la musique : Chorale Grain de Phonie et l'orchestre Eclipse. Espace Festiv'été. (*Festi'Magné, Chorale Grain de Phonie et la municipalité*)
- 22/06 à 15h** - « Faites du foot » : Tout public - jeux autour du football. Stade de football. (*FCVV*)
- 22/06** - Apéro-Concert de l'été : **À 19h** - Mademoiselle Jeanne (Acoustique chanson française) ; **À 21h** - Zikka (Rock). Espace Festiv'été. (*FCVV*)
- 29/06** - Fête de l'école. Espace Festiv'été. (*APE*)
- 02, 09, 16, 23 et 30/07 à 20h30** - Théâtre d'impro « On se marre dis ». Place de l'église. (*La GDI*)
- 04/07 à 20h30** - Festival Eurochestries : « Manuel Del Falla » Quator espagnol d'instruments à vent. Eglise Sainte Catherine.
- Du 05 au 07/07** - Festival sur la Comète. Espace Festiv'été. (*Alunissons*)
- 07/07** - Pèlerinage Sainte-Macrine. (*Comité Sainte-Macrine*)
- 13/07** - Retraite aux Flambeaux ; Feu d'artifice offert par la municipalité ; Bal dansant. (*Festi'Magné*)
- 14/07** - Ville départ de la 4ème étape du Tour 79 Vélo.
- 20 et 21/07** - Festival international de peinture. (*Magné animation*)
- 02/08 à 18h** - Soirée Salsa Rythme Latino avec l'orchestre Weppa. Espace Festiv'été. (*Festi'Magné*)
- 03/08 à 18h** - Soirée Variétés tous publics avec l'orchestre Calypso. Espace Festiv'été. (*Festi'Magné*)
- 04/08 à 13h** - Ambiance guinguette avec l'orchestre Variations. Espace Festiv'été. (*Festi'Magné*)
- 01/09** - Vide grenier. Espace Festiv'été. (*Festi'Magné*)
- 07/09** - Forum des associations. Espace Festiv'été.
- 13/09** - Apéro Concert de rentrée : **À 19h** - Les filles de l'ouest (Acoustique Français et du monde) ; **À 21h** - Food for Mood (Pop/Rock). Espace Festiv'été. (*FCVV*)
- 21 au 22/09** - Ouverture de la Chapelle Sainte-Macrine pour les journées du patrimoine. (*Comité Sainte-Macrine*)
- 22/09 à 9h** - Marche 10 km. (*Amicale des donneurs de sang Magné-Coulon*)
- 25/09 à 16h** - Don du sang. Salle polyvalente. (*Amicale des donneurs de sang Magné-Coulon*)
- 20/10 à 16h** - Conférence de l'histoire de la navigation sur la Sèvre Niortaise par le Modèle club de Magné. Salle polyvalente. (*Lire et délire*)
- 17/11 à 16h** - Chorale Y en a marre. Salle polyvalente. (*Lire et délire*)
- 23 et 24/11** - Marché de Noël. Salle polyvalente. (*Comité de jumelage allemand*)
- 01/12 à 13h30** - Après-midi dansant. Salle polyvalente. (*Festi'Magné*)
- Décembre 2024 (date non déterminée à ce jour)** - Coupe de Noël de Taekwondo. Salle omnisports. (*Taekwondo du Marais*)
- 29/12** - Corrida internationale de Magné. (*Magné Sports*)

*Dates connues au jour de l'édition du bulletin municipal

LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Retrouvez toute l'information de la commune sur



IntraMuros



Facebook :
Commune de Magné



Site internet :
<https://www.ville-magne.fr>

